



2022-2027 : quelles perspectives pour les **finances publiques** ?



INSTITUT
MONTAIGNE



Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. À travers ses publications et les événements qu'il organise, il souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique avec une approche transpartisane. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 7,2 millions d'euros.

2022-2027 : quelles perspectives pour les finances publiques ?

NOTE – JANVIER 2022

À PROPOS DES AUTEURS

Vianney Bourquard, spécialiste des finances publiques.

Vianney Bourquard est un spécialiste des finances publiques ; il a exercé diverses fonctions à la Direction Générale du Trésor, à la Direction du Budget, à la Cour des comptes et au Haut Conseil des finances publiques.

François Ecalle, président de l'association Fipeco.

François Ecalle est ancien rapporteur général du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques et président de l'association Fipeco.

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
I. La trajectoire des finances publiques et les risques associés	8
II. Une trajectoire reposant sur une croissance tendancielle des dépenses	11
1. Un exercice par nature conventionnel	11
2. Une accélération du rythme d'évolution de la dépense prévisible sur les prochaines années	13
3. Un tendanciel des dépenses qui n'est pas exempt de risques	17
III. Un programme d'économie particulièrement complexe à mettre en place pour respecter les objectifs du gouvernement	19
1. Un écart significatif par rapport au scénario du Gouvernement, pourtant peu ambitieux au regard des enjeux de finances publiques de la France	19
2. Ce que pourrait représenter un tel programme d'économie	22
Annexe	26
Hypothèses d'ensemble	26
Hypothèses pour l'État	27
Hypothèses pour les opérateurs	30
Hypothèses pour les collectivités locales	31
Hypothèses pour les administrations de sécurité sociale	32
Remerciements	34

INTRODUCTION

Quelles perspectives pour nos finances publiques à l'horizon 2027 ?

Le programme de stabilité transmis par le Gouvernement à la Commission européenne en avril 2021 est le dernier document officiel qui présente avec précision les perspectives des finances publiques à l'horizon 2027. Ces perspectives ont été ensuite actualisées, mais très sommairement (à peine deux pages), dans les deux textes suivants : le rapport préalable au débat d'orientation des finances publiques à la fin de juin ; le rapport économique, social et financier (RESF) annexé en septembre au projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

Celui-ci ne tenait pas compte de mesures annoncées par le Gouvernement mais non inscrites dans le projet de loi de finances, comme le programme France 2030, ce qui a conduit le Haut Conseil des finances publiques à refuser de donner un avis sur la prévision de déficit public pour 2022. Ces mesures ont été intégrées à un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances pour 2022 mais les rapports annexés à celui-ci n'ont pas été modifiés.

La présente note actualise d'abord la trajectoire des finances publiques à l'horizon 2027 en s'appuyant sur les informations contenues dans l'avis du 29 octobre 2021 du Haut Conseil des finances publiques sur le deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2021 et sur les amendements aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2022. Elle présente ensuite ce que serait l'évolution des finances publiques si les dépenses suivaient leur croissance tendancielle, c'est-à-dire à politique inchangée. L'ampleur des économies nécessaires pour atteindre l'objectif de dépenses du Gouvernement à l'horizon 2027 peut en être déduite. Enfin, cette note donne quelques exemples d'économies pouvant permettre de respecter cet objectif de dépenses.

Il est important de noter que ce travail ne tient pas compte des programmes des différents candidats à l'élection présidentielle : ces derniers pourront se traduire par un surcroît de dépenses ou d'économies nouvelles, non rapportées ici.

LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES ET LES RISQUES ASSOCIÉS

Par rapport aux prévisions du RESF de septembre dernier, le Gouvernement a relevé la croissance du PIB pour 2021 de 0,25 point, en volume (de 6,0 à 6,25 %) et en valeur (de 6,5 à 6,75 %, les prévisions d'évolution des prix n'ayant pas été modifiées).

Le montant des dépenses publiques (hors crédits d'impôts) a été revu à la baisse de 1 Md€ pour 2021, le coût des nouvelles mesures (indemnité inflation...) étant plus que compensé par la sous-consommation de certains crédits. Le produit des prélèvements obligatoires a été relevé de 5 Md€, en lien avec la réestimation du PIB. En conséquence, le déficit public prévu a été ramené de 8,4 à 8,1 % du PIB et la dette de 115,6 à 115,3 % du PIB.

8

S'agissant de 2022, les dépenses publiques ont été révisées en hausse de 5 Md€ : le coût des nouvelles mesures de soutien du pouvoir d'achat et des nouvelles dépenses d'intervention (France 2030...) est supérieur aux économies escomptées, notamment sur les subventions en faveur des énergies renouvelables.

Le produit des prélèvements obligatoires a été revu à la baisse de 1 Md€. Si la révision à la hausse de leur montant en 2021 entraîne mécaniquement une révision de 5 Md€ à la hausse de leur montant en 2022, la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité se traduit par une perte de 6 Md€.

Le déficit public de 2022 est ainsi relevé de 4,8 à 5,0 % du PIB. Du fait de la baisse du déficit de 2021 et de l'augmentation du PIB, la dette publique à fin 2022 diminue néanmoins de 114,0 % à 113,5 % du PIB.

Pour 2023, il est supposé dans cette note que les dépenses seront supérieures de 7 Md€ à celles prévues dans le RESF en septembre dernier (notamment du fait de France 2030) en considérant que les mesures en faveur du pouvoir d'achat ajoutées par amendement au PLF 2022 ne seront pas reconduites. Les dépenses des années ultérieures sont estimées en appliquant les mêmes taux de croissance, année par année, que ceux du RESF.

La principale mesure fiscale nouvelle ajoutée par amendement au PLF 2022, la baisse de la taxe sur la consommation finale d'électricité, est également considérée comme exceptionnelle et temporaire. En conséquence, les taux des prélèvements obligatoires retenus ici pour chacune des années 2023 à 2027 sont ceux du RESF¹. Ils s'appliquent à un PIB qui a été relevé de 0,25 point en 2021 et pour chacune des années 2022 à 2027. Les recettes publiques en euros sont donc plus importantes que dans le RESF.

En conséquence, la dégradation du déficit public est quasi-nulle par rapport à la trajectoire du RESF : pour 2027, il passe de 2,6 à 2,7 % du PIB. La nouvelle prévision de dette publique reste inférieure à la précédente (114,4 % du PIB fin 2027 contre 115,7 % dans le RESF), comme pour 2022 (cf. plus haut). Le tableau suivant présente la nouvelle trajectoire des finances publiques.

La trajectoire actualisée des finances publiques

(en % du PIB)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses publiques hors crédits d'impôts	60,8	59,7	55,7	54,8	54,2	53,7	53,3	52,9
Prélèvements obligatoires	44,5	43,8	43,4	43,4	43,5	43,6	43,6	43,7
Déficit public	9,1	8,1	5,0	4,4	3,9	3,5	3,1	2,7
Dette publique	115,0	115,3	113,5	114,6	115,3	115,4	115,1	114,4
Croissance du PIB en volume	-7,9	6,25	4,0	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4

Source : calculs des auteurs à partir du RESF annexé au PLF 2022 et de l'avis du 29 octobre 2021 du Haut Conseil des finances publiques.

Cette trajectoire ne tient pas compte des mesures annoncées depuis le début du mois de novembre pour aider les entreprises pénalisées par les nouvelles restrictions sanitaires ni de la hausse probable du coût des mesures de protection des ménages contre l'augmentation des prix de l'énergie. En sens inverse, elle ne tient

¹ Ils tiennent compte de deux mesures qui auront encore des effets en 2023 : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la convergence du taux d'impôt sur les sociétés à 25 % (pour un total avoisinant 4 Md€ de diminution d'impôts).

9

pas non plus compte des dernières prévisions de croissance de l'Insee pour 2021, plus élevées que celles du Gouvernement.

Elle repose sur un scénario macroéconomique caractérisé par une croissance du PIB de 1,4 % par an à partir de 2023 qui peut paraître optimiste. Le Haut Conseil des finances publiques avait effectivement jugé que le scénario du Gouvernement était « relativement favorable » dans son avis d'avril 2021 sur le programme de stabilité 2021-2027². En effet, la croissance de l'économie française pourrait être freinée par le potentiel resserrement monétaire face à l'accroissement des risques inflationnistes et les économies budgétaires présentées dans le scénario de finances publiques du Gouvernement.

Surtout, le taux de croissance des dépenses publiques (hors crédits d'impôts) à partir de 2023 repose sur l'hypothèse d'un arrêt des mesures inscrites dans les plans d'urgence et de relance ainsi que sur des taux de croissance très faibles des dépenses hors mesures d'urgence et de relance. La croissance de l'ensemble des dépenses serait de : -0,3 % en volume en 2023 puis 0,2 % chacune des années 2024 et 2025, puis 0,5 % en 2026 et 0,6 % en 2027, ce qui fait une moyenne annuelle de 0,2 %. Hors mesures d'urgence et de relance, cette moyenne annuelle serait de 0,7 %.

Or il est probable que plusieurs mesures comprises dans le plan de relance seront reconduites pendant plusieurs années. C'est, par exemple, le cas des aides à la rénovation thermique des logements et des bâtiments administratifs car elle s'établira inévitablement sur une longue période.

De plus, un taux de croissance moyen de 0,7 % en volume par an pour les dépenses publiques (hors mesures d'urgence et de relance) est très faible. Il est inférieur à celui des années 2011-2019 alors que celui-ci a été obtenu en mettant en œuvre des mesures difficiles : recul de deux ans de l'âge minimal de départ en retraite, gel de la valeur du point de la fonction publique pendant presque dix ans, baisse des dotations de l'État aux collectivités locales qui les a obligées à réduire d'abord leurs investissements puis leurs dépenses de fonctionnement, etc.

La partie suivante montre ce que serait la trajectoire des finances publiques dans un scénario où la croissance des dépenses suivrait son rythme tendanciel, c'est-à-dire si aucune nouvelle mesure d'économie n'était mise en œuvre.

² Avis n° HCFP-2021-2 relatif aux prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour les années 2021 à 2027, du 13 avril 2021.

UNE TRAJECTOIRE REPOSANT SUR UNE CROISSANCE TENDANCIELLE DES DÉPENSES

La construction d'une trajectoire tendancielle de dépense à moyen terme est un exercice délicat qui nécessite de nombreuses hypothèses, à commencer par un scénario macroéconomique (de nombreuses dépenses dépendent de l'inflation, des revenus...). Pour autant, ce type d'exercice permet de comprendre quelle serait la trajectoire des finances publiques à politique inchangée et ainsi d'identifier les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés.

1. Un exercice par nature conventionnel

L'élaboration d'une trajectoire de finances publiques dépend de nombreux facteurs et hypothèses.

En premier lieu, la trajectoire des dépenses et de la plupart des agrégats de finances publiques dépendent des évolutions macroéconomiques (croissance, inflation, taux d'intérêt notamment) **qui prévaudront à cet horizon**. Par nature, ces évolutions sont très incertaines et ne peuvent pas être estimées avec fiabilité à ce stade.

En particulier, la croissance des prochaines années dépendra des conséquences à venir de la crise sanitaire sur l'appareil productif du pays. Or les économistes n'arrivent pas aujourd'hui à appréhender ce que pourrait être la productivité tendancielle à la suite de la crise du Covid. La littérature économique montre que les chocs récessifs lourds diminuent généralement la croissance potentielle³. Cependant, des gains importants sont vraisemblablement à attendre des nouvelles technologies (intelligence artificielle, réseaux intelligents...).

³ Cf. notamment International Monetary Fund WP/21/203 IMF Working Paper, *After-Effects of the COVID-19 Pandemic: Prospects for Medium-Term Economic Damage*, by Philip Barrett, Sonali Das, Giacomo Magistretti, Evgenia Pugacheva, Philippe Wingender, July 2021.

La démarche adoptée consiste à établir un scénario macroéconomique fondé sur les prévisions de la Commission européenne pour l'ensemble de la période. Elles supposent notamment que l'écart de production (écart entre le PIB « normal » et le PIB effectif) en 2022 soit quasiment nul. L'estimation de l'écart de production est toujours très fragile, comme l'ont souligné à plusieurs reprises la Cour des comptes et le Haut Conseil des finances publiques au cours des dernières années.

Hypothèse de croissance à moyen terme du Gouvernement (RESF 2022⁴) et de la Commission européenne (prévision de l'automne 2021)

	En %	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse Commission européenne	Croissance du PIB	6,5	3,8	2,3	1,3	1,0	0,9	0,9
	Prix (PIB)	0,8	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8
Hypothèse Gouvernement (RESF 2022)	Croissance du PIB	6,5	4,0	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
	Prix (PIB)	0,5	1,4	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6

Source : rapport économique, social et financier (RESF) 2022 annexé au projet de loi de finances (PLF) 2022, prévisions d'automne 2021 de la Commission européenne (novembre 2021), debt sustainability monitor 2020 (février 2021) de la Commission européenne, avis n° HCFP-2021-5 du Haut Conseil des finances publiques.

Les hypothèses d'inflation et de taux d'intérêt sont également celles de la Commission européenne (prévisions d'automne 2021 pour les prévisions à l'horizon 2023 et *debt sustainability monitor* de février 2021 au-delà). L'inflation remonterait graduellement vers la cible d'inflation de la Banque centrale européenne (1,75 %) à l'horizon 2027, comme dans le scénario du Gouvernement, ce qui peut paraître faible au regard de l'évolution récente des prix. Les taux d'intérêt, à des niveaux historiquement bas, remonteraient graduellement au fur et à mesure des années.

Les principales prévisions de finances publiques en découlent. Les recettes évoluent comme le PIB (c'est-à-dire que l'élasticité des recettes à la croissance économique est unitaire), ce qui correspond à une hypothèse usuelle des projections de moyen et long terme⁵. Aucune mesure fiscale nouvelle n'est prise en compte dans le cadre de cette projection, hormis les mesures déjà annoncées et prises en compte dans la prévision actualisée du Gouvernement (Cf. *supra*). La prévision de

4 Y compris la modification apportée sur la croissance 2021 au cours du débat parlementaire portant de la croissance de 6,0 % à 6,5 %.

5 Hormis en 2021 où les hypothèses sont calées sur les élasticités présentées dans le RESF 2022.

recettes à l'horizon 2027 est ainsi globalement proche de la prévision actualisée du Gouvernement présentée dans la première partie. En effet, si la croissance du PIB en valeur diffère certaines années, notamment en 2023, elle est quasiment identique sur l'ensemble de la période 2023-2027 (2,7 % en moyenne annuelle pour la Commission européenne et 2,8 % pour le Gouvernement).

L'estimation d'une croissance des dépenses à politique inchangée ne pose pas de difficultés majeures lorsque ces dépenses sont déterminées assez mécaniquement, à législation constante, par des facteurs tels que la démographie, l'inflation, les revenus... ce qui est généralement le cas des prestations sociales. Elle est beaucoup plus difficile, et largement conventionnelle, s'agissant des dépenses de l'État et des collectivités locales puisque leur évolution dépend de multiples décisions budgétaires non modélisables. Bien souvent, la croissance tendancielle retenue est la croissance moyenne sur une période de référence, mais le choix de cette période est conventionnel.

2. Une accélération du rythme d'évolution de la dépense prévisible sur les prochaines années

Les dépenses publiques dans les années à venir devraient être soumises à une pression à la hausse par rapport à la décennie passée. En effet, de nombreux besoins nouveaux sont apparus au cours des dernières années : besoin de préparation à la transition écologique, besoin de sécurité face aux attentats ou aux risques géopolitiques, besoin de transformation de nos services publics visant à renforcer leur accessibilité...

Cette accélération dans le scénario tendanciel retenu s'explique plus particulièrement par les facteurs suivants :

- **L'arrêt des effets des réformes des retraites passées :** les réformes des retraites (en particulier la réforme de fin 2010⁶) ont conduit à limiter fortement la dynamique des retraites au cours de la décennie 2010-2019 et leurs effets ont pratiquement disparu à la fin des années 2010.
- **L'arrêt de mesures d'économies difficiles à tenir sur une très longue période comme le gel de la valeur du point de la fonction publique.**
- **La modération de la dépense d'assurance maladie** (caractérisée par l'objectif

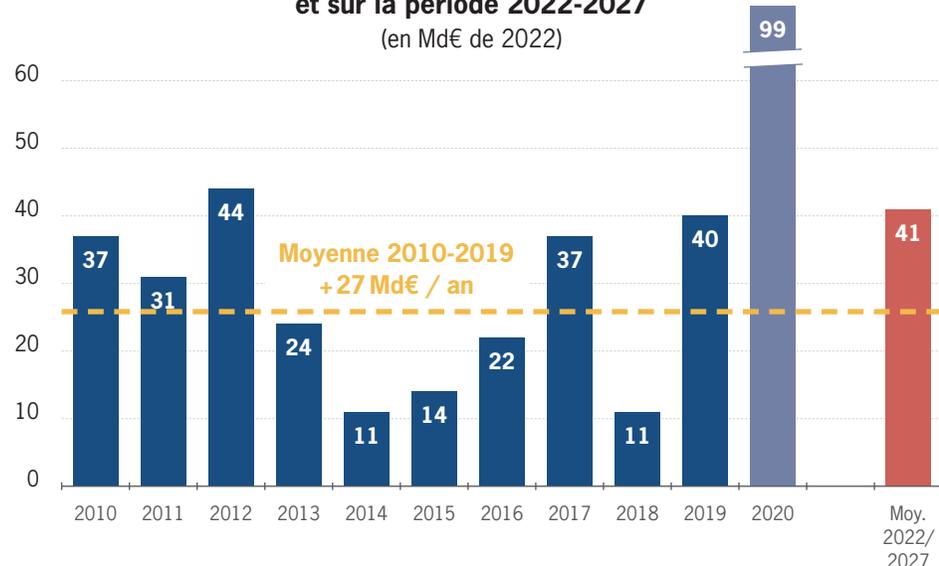
6 Cf. détail des effets des réformes passées dans le rapport de la DREES : *Les réformes des retraites de 2010 à 2015 – Une analyse détaillée de l'impact pour les affiliés et pour les régimes*, de Cindy Duc, Henri Martin, Julie Tréguier (les dossiers de la DREES, décembre 2016).

national des dépenses d'assurance maladie, appelé Ondam), et notamment des dépenses des hôpitaux, au cours de la décennie passée **ne pourra vraisemblablement pas être reconduite** sous la même forme au cours du quinquennat à venir, comme l'a en particulier montré le « Ségur de la santé ».

- **La modération des crédits de l'État**, qui ont été « gelés », c'est-à-dire stabilisés hors effet prix, approximativement sur la première moitié de la décennie, **ne semble pas atteignable** en l'absence de réformes profondes du périmètre des missions de l'État. Les attentats de 2015 et les différentes priorités gouvernementales ont d'ailleurs par la suite conduit à limiter cet effort porté sur les crédits de l'État. En outre, les dépenses du plan de relance, liées par exemple à une demande sociétale forte (écologie ou insertion notamment), sont susceptibles pour certaines de ne pas pouvoir être diminuées (« effet cliquet »).
- **La diminution des dotations que l'État verse aux collectivités locales**, intervenue au milieu de la décennie, a conduit les collectivités locales à limiter l'accroissement de leurs dépenses. Ce type de mesure demande un effort politique important et **ne peut donc être intégré dans la trajectoire tendancielle** des dépenses publiques. Les dotations de l'État aux collectivités locales n'ont globalement que peu évolué au cours des cinq dernières années et c'est cette évolution qui est retenue ici comme tendancielle.

14

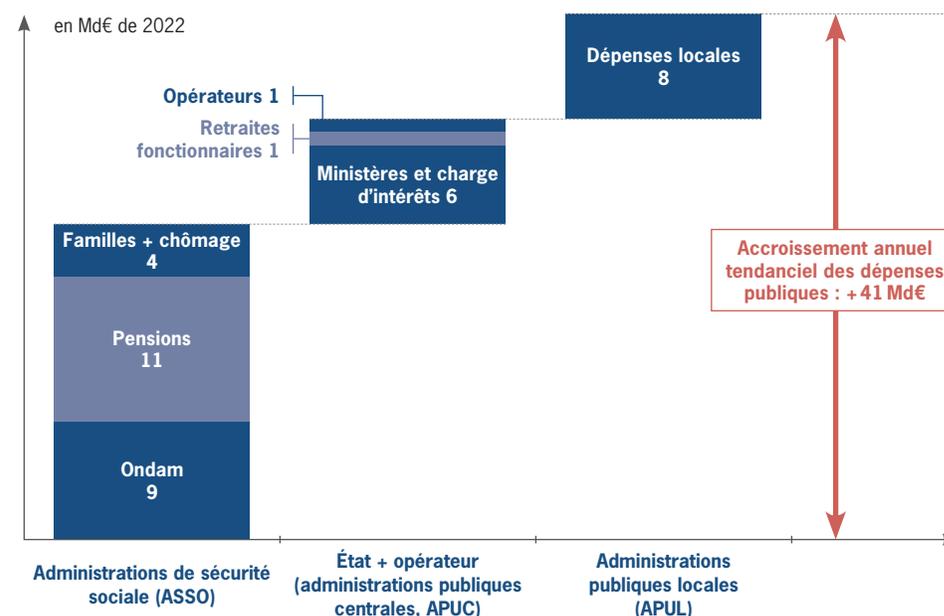
Évolution des dépenses publiques sur la décennie passée et sur la période 2022-2027
(en Md€ de 2022)



Source : calculs des auteurs à partir des données Insee (comptabilité nationale et inflation).

Alors que les dépenses publiques ont augmenté en moyenne de 27 Md€ par an (en € 2022, c'est-à-dire avec les prix de 2020) sur la période 2010-2019, elles pourraient ainsi augmenter d'environ 41 Md€ par an entre 2022 et 2027 dans le scénario tendanciel (soit 2,8 % en valeur et 1,2 % en volume). Hors mesures d'urgence et de relance, leur croissance en volume serait de 1,7 % par an de 2022 à 2027.

Décomposition de l'évolution des dépenses publiques entre 2022 et 2027
(en Md€)



Source : calculs des auteurs.

Cet accroissement de 41 Md€ par an de la dépense publique en moyenne sur la période 2022-2027 (soit + 1,2 % en volume par an), malgré l'arrêt des programmes d'urgence et de relance, **proviendrait, à l'instar des deux dernières décennies, essentiellement des administrations de sécurité sociale**, et plus particulièrement des pensions de retraites et des dépenses d'assurance maladie. Les dépenses de sécurité sociale contribueraient ainsi à trois cinquièmes de l'accroissement des dépenses publiques (Cf. annexe pour le détail des hypothèses et des sources de ces estimations).

15

Un deuxième volet de l'accroissement des dépenses publiques correspond aux dépenses de l'État et de ses opérateurs. Les dépenses des ministères augmenteraient de plus de 6 Md€ par an auxquels il faut ajouter les dépenses des opérateurs et de retraites des fonctionnaires (versées par l'État). À l'inverse, les charges d'intérêts diminueraient sur l'ensemble de la période.

Enfin, le troisième volet des dépenses publiques concerne les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, qui augmenteraient plus rapidement que sur la décennie passée en raison des marges financières dont elles disposent désormais pour investir. **La croissance de la dépense des collectivités locales serait du même ordre de grandeur que celle de l'État.**

Tableau des principales hypothèses et sources sur l'évolution des dépenses publiques entre 2022 et 2027

Catégorie de dépenses	Hypothèses et sources
Pensions	Rapport du COR 2021.
Ondam	Ageing report 2021 (hypothèse moyenne) et rapport du HCFiPS 2017 (hypothèse haute), soit une augmentation de 3,6 % par an en moyenne sur la période.
Famille	Rapport du HCFiPS 2017.
Chômage	Rapport du HCFiPS 2017.
Masse salariale État	Absence de recrutements supplémentaires et pouvoir d'achat des fonctionnaires maintenu en moyenne par rapport au secteur privé (soit au total +2,2 Md€ / an, dont la moitié de l'inflation en point fonction publique, un peu plus d'1 Md€ / an de mesures catégoriques, 0,4 Md€ / an de GVT...).
Gestion et investissement de l'État et de ses opérateurs	Stabilisation du pouvoir d'achat de l'État + intégration de la loi de programmation militaire (LPM) sur la période (+1 Md€ / an après 2023 et +3 Md€ en 2023), soit au total un peu plus de 2 Md€ / an.
Intégration de France 2030	France 2030 est considéré comme une vague des programmes d'investissement d'avenir.
Dépenses d'intervention de l'État	Reconduction des évolutions passées sur les prestations sociales versées par l'État (+2,3 Md€ / an au total avec notamment l'AAH, la prime d'activité, les aides au logement...).
Pérennisation de 9 Md€ de dépenses du plan de relance	Certaines dépenses du plan de relance sont considérées comme pérennisées (MaPrimeRénov', activité partielle longue durée, aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique...).
Dépenses de collectivités locales	En fonction des recettes publiques, avec un objectif d'atteinte à moyen terme (hors effet du cycle électoral) du solde stabilisant.

3. Un tendancier des dépenses qui n'est pas exempt de risques

Pourtant, la trajectoire de dépenses publiques présentée ci-dessus n'est pas exempte de risques haussiers. Ils portent sur des demandes sociétales de dépenses complémentaires qui n'ont pas été prévues dans la trajectoire ci-dessus. Ces risques portent en particulier sur :

- un certain nombre de dépenses à visée écologique⁷ ;
- certaines hausses d'effectifs réclamées par la plupart des candidats à l'élection présidentielle (sécurité intérieure, justice, santé...) ou de salaires publics pour certaines catégories d'emploi (professeur de l'éducation nationale, professionnel de santé...);
- l'accroissement des dépenses de recherche et d'enseignement supérieur, qui sont très inférieures en France par rapport à l'Allemagne notamment (respectivement de 2,2 % du PIB en France et 3 % en Allemagne). Les crédits de la mission recherche et enseignement supérieur ont augmenté d'environ 0,5 Md€ par an au cours des 15 dernières années ;
- la maintenance nécessaire des réseaux routiers et ferroviaires, pour éviter les coûts « reportés » ;
- d'autres dépenses dont l'utilité ne peut manquer d'être mise en avant au cours de 5 ans de quinquennat, à l'instar des quinquennats passés.

De surcroît, un accroissement des dépenses pourrait venir d'un scénario macroéconomique moins favorable – et totalement en dehors de la main de décisions publiques – que celui présenté dans ce document ou dans le RESF 2022 :

- L'augmentation des taux d'intérêt conduirait à accroître significativement la dépense publique au cours du quinquennat, toutes choses égales par ailleurs. Par exemple, une augmentation uniforme d'un point des taux sur l'ensemble des échéances en 2023 conduirait à accroître la dépense publique d'au moins 15 Md€, soit + 3 Md€ par an en moyenne sur l'ensemble du quinquennat (soit 0,1 point de PIB de dégradation de déficit en plus par an, soit 0,5 à l'issue du quinquennat et 1,5 point d'endettement supplémentaire).
- Un ralentissement de la conjoncture⁸ pourrait avoir pour effet d'augmenter les dépenses publiques de chômage et de soutien à l'économie de plusieurs Md€ par an sur le quinquennat⁹.

⁷ La Cour des comptes européenne a estimé à 1 120 milliards d'euros par an entre 2021 et 2030 pour le Vieux Continent et à 145 milliards pour la France (<https://op.europa.eu/webpub/eca/lr-energy-and-climate/en/>)

⁸ Ce ralentissement de la conjoncture pourrait par exemple avoir pour origine la poursuite de la hausse des prix de l'énergie qui pèse sur le pouvoir d'achat ou encore un effet plus fort qu'anticipé sur l'activité du resserrement par les banques centrales des conditions monétaires amenant à un accroissement vigoureux des taux d'intérêt.

En outre, de nombreuses dépenses pourraient être accrues, en particulier à la faveur des promesses de campagne des candidats à l'élection présidentielle.

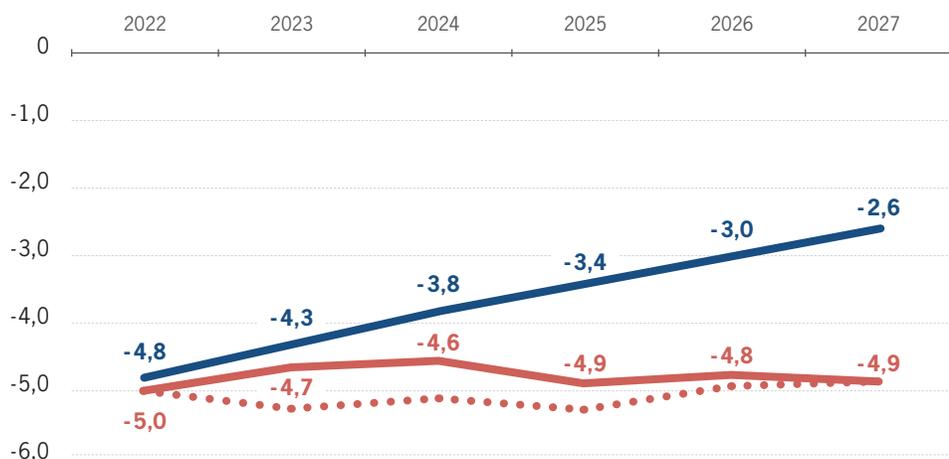
⁹ Schématiquement et à titre d'exemple, un accroissement du taux de chômage de 2 points (de 8 à 10 %, soit approximativement + 25 % sur le nombre de chômeur), amenant à un accroissement de 25 % des allocations chômage, conduirait à un accroissement des prestations chômage de 10 Md€ (soit + 2 Md€ / an en moyenne sur le quinquennat).

UN PROGRAMME D'ÉCONOMIE PARTICULIÈREMENT COMPLEXE À METTRE EN PLACE POUR RESPECTER LES OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

1. Un écart significatif par rapport au scénario du Gouvernement, pourtant peu ambitieux au regard des enjeux de finances publiques de la France

La trajectoire de dépense ainsi proposée s'écarte significativement de la trajectoire présentée pour le moyen terme par le Gouvernement dans le RESF pour 2022. Cette trajectoire proposée conduirait en 2027 à un déficit de près de 5 points de PIB et à une dette publique de plus de 120 points de PIB. De plus, la dette publique continuerait à croître de l'ordre de 2 points de PIB par an jusqu'à la fin du quinquennat.

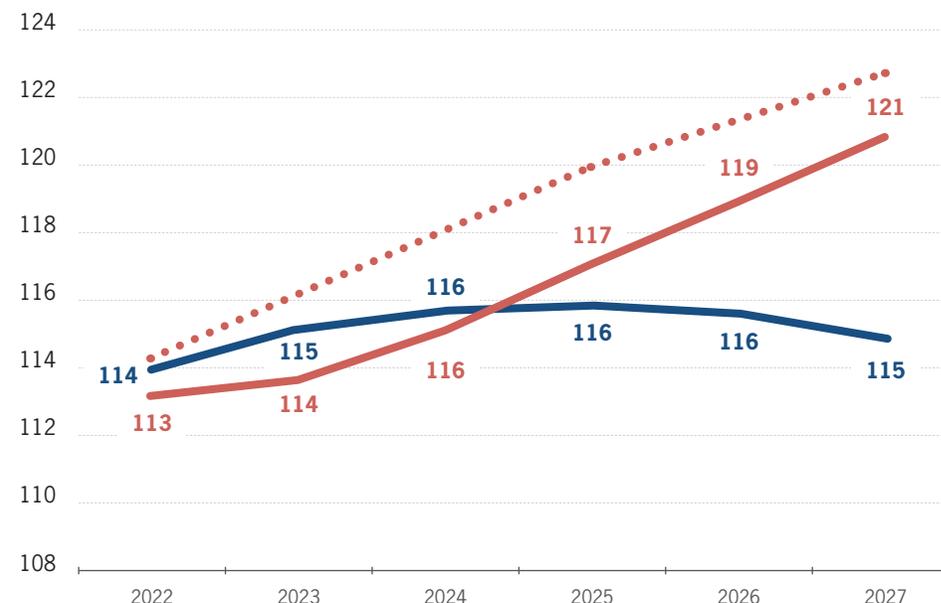
Évolution du déficit public selon les scénarios macroéconomiques et les hypothèses retenues sur les dépenses publiques (en points de PIB)



- Déficit public – scénario du RESF 2022
- Déficit public – scénario macroéconomique du RESF 2022 et projection de dépenses des auteurs
- Déficit public – scénario macroéconomique de la Commission européenne et projection de dépenses des auteurs

Source : RESF 2022 et avis HCFP PLFR 2021, calculs des auteurs.

Évolution de la dette publique selon les scénarios macroéconomiques et les hypothèses retenues sur les dépenses publiques (en points de PIB)



- Dette publique – scénario du RESF 2022
- Dette publique – scénario macroéconomique du RESF 2022 et projection des dépenses des auteurs
- Dette publique – scénario macroéconomique de la Commission européenne et projection des dépenses des auteurs

Source : RESF 2022 et avis HCFP PLFR 2021, calculs des auteurs.

La trajectoire du RESF pour 2022 présente une dépense publique (mesures de relance et d'urgence incluses) qui augmenterait en moyenne de 0,2 % par an entre 2023 et 2027, soit 1 point en dessous des perspectives présentées ci-dessus (1,2 % en volume). Cet écart correspond à un peu moins de 15 Md€ (en € de 2020) d'économies à trouver chaque année en moyenne, soit un total de l'ordre de 70 Md€ (en € de 2020) sur l'ensemble de la période. Ce volume d'économies correspond à un effort significativement plus élevé que ce qui a été effectué au cours des dernières décennies. Ce niveau d'économies devrait croître en cas

de choc économique négatif pour conserver les trajectoires de déficit et de dette présentées par le Gouvernement (de l'ordre de 15 Md€ par point de croissance perdu, toutes choses égales par ailleurs).

2. Ce que pourrait représenter un tel programme d'économie

À titre de comparaison, la Cour des comptes avait noté dans ses rapports sur la situation et les perspectives des finances publiques de 2016 et 2017 que les économies sur les finances publiques sur les années 2015 à 2017 avaient représenté un peu plus de 25 Md€. Le volume d'économie à réaliser serait donc deux fois plus intense chaque année, sur une période de cinq années au lieu de trois par rapport à ce qui avait été effectué entre 2015 et 2017.

Il est important de préciser que les mesures présentées ci-dessous sont des exemples ayant vocation à donner aux lecteurs quelques ordres de grandeur. Elles ont le mérite de présenter une solide fiabilité en matière de chiffrage. Pour autant, cette liste n'est pas exhaustive et certaines de ces mesures, dans le contexte actuel, ne sont ni souhaitables, ni réalistes.

Cumulées, elles représenteraient ainsi un peu plus de 60 Md€ des économies nécessaires afin de respecter les objectifs du Gouvernement. Un tel exercice permet donc de saisir l'importance de l'effort que cela demanderait.

Pour toutes ces mesures d'économie, l'impact budgétaire affiché ci-dessous est celui qui serait observé la cinquième année.

Exemples de mesures d'économies :

Reculer l'âge minimal de départ en retraite de deux trimestres par génération (soit 10 trimestres sur un quinquennat) permettrait de réduire le déficit public d'environ **17 Md€** au bout de cinq ans, d'une part sous forme d'économies sur les pensions versées et d'autre part sous forme de recettes supplémentaires. En effet, cette mesure aurait pour avantage d'augmenter l'emploi et la croissance et donc les recettes publiques à moyen terme¹⁰. L'augmentation de la population active qui en résulterait accroîtrait

naturellement le chômage à court terme mais cet effet négatif disparaîtrait à long terme. Le recul de l'âge de départ en retraite pourrait être obtenu par d'autres moyens, comme la hausse du nombre de trimestres requis pour obtenir une pension au taux plein¹¹.

Si l'inflation est de 1,6 % par an (ce qui correspond au scénario de la Commission européenne utilisé plus haut), **la désindexation de toutes les pensions de retraite pendant trois ans permettrait de réaliser une économie de 17 Md€**. On peut rappeler que la France est aujourd'hui le pays de l'OCDE où le niveau de vie des retraités est le plus élevé en pourcentage du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Un retour de l'évolution des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à une croissance de 2,5 % par an (soit un peu plus que pendant la dernière décennie) permettrait de réaliser une économie de **15 Md€** au bout de 5 ans. Elle pourrait être obtenue grâce à une amélioration de la productivité du système de santé (meilleure coordination des acteurs, réduction des actes inutiles, suppression des services médicaux les plus dangereux pour la santé des usagers...), ce qui réduirait ainsi les dépenses de santé. Une augmentation de la contribution des ménages au financement des services de santé (hausse des tickets modérateurs...) peut également être envisagée. Si cette seconde option était retenue, il faudrait protéger les plus modestes en plafonnant les restes à charge laissés aux ménages par la sécurité sociale à un certain pourcentage de leurs revenus.

Le gel de la valeur du point de la fonction publique pendant près de 10 ans a eu des effets pervers, notamment une forte perte de pouvoir d'achat des salaires de début de carrière qui réduit l'attractivité de la fonction publique. Il serait préférable que les économies sur la masse salariale des administrations publiques passent par une réduction des effectifs plutôt que par des mesures salariales.

Une baisse de 0,7 % par an des effectifs de la fonction publique d'État, c'est-à-dire le non remplacement d'un peu plus d'un départ à la retraite sur quatre, se traduirait par une économie **d'environ 3 Md€ au bout de cinq ans**. Cela correspond à la suppression de 18 000 postes par an. Cela correspond à la suppression de 18 000 postes par an, sur un total de 2,47 millions d'agents (fin 2018).

La progression tendancielle **des effectifs de la fonction publique territoriale** est de l'ordre de 1,0 % par an. Si ces effectifs étaient stables pendant cinq ans, **l'économie serait de 2 Md€**.

¹⁰ Estimation des auteurs à partir du rapport du Conseil d'orientation des retraites *Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030*, Rapport du COR, de novembre 2019.

¹¹ Pour comprendre l'ensemble des mesures et des possibilités, voir la note de l'Institut Montaigne : <https://www.institutmontaigne.org/publications/retraites-pour-un-regime-equilibre>

Une hausse de la durée du travail, là où elle est inférieure à la durée légale, contribuerait à maintenir la qualité des services de l'État et des collectivités territoriales malgré la baisse des effectifs.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (hors masse salariale) augmentent de 2,6 % en valeur par an dans le scénario tendanciel. Ramener cette croissance à 1,6 % par an pendant cinq ans représenterait une **économie de 2,5 Md€**.

L'État ne maîtrise cependant ni les effectifs, ni les dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Pour les conduire à réaliser ces économies, l'État pourrait réduire les ressources qui leur sont affectées.

Parmi les autres mesures pouvant représenter une économie, **ramener les dépenses publiques affectées aux politiques culturelles, sportives et récréatives** (1,4 % du PIB en France) au niveau moyen de la zone euro (1,1 % du PIB) se traduirait par une économie de **7 Md€**.

Surtout, si de tels chantiers d'économies – très complexes à mettre en œuvre – venaient à être lancés, il apparaîtrait ensuite nécessaire de gager toutes les nouvelles dépenses qui pourraient apparaître au cours du quinquennat. L'expérience des quinquennats passés montre que les trajectoires de finances publiques ne sont jamais tenues, en particulier en raison des dépenses nouvelles mises en place¹².

Quelques exemples de mesures de redressement des comptes publics

Mesures	Impact au bout de 5 ans (en Md€)
Reculer l'âge minimal de départ en retraite de deux ans et six mois	17
Désindexer toutes les pensions de retraite pendant 3 ans	17
Limiter à 2,5 % par an la croissance des dépenses d'assurance maladie en valeur	15
Réduire de 0,7 % par an les effectifs de la fonction publique d'État	3
Stabiliser les effectifs de la fonction publique locale (au lieu d'une hausse de 1,0 % par an)	2
Ramener la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,6 % par an au lieu de 2,6 %	2,5
Ramener les dépenses affectées aux sports, aux loisirs et à la culture au niveau moyen de la zone euro en % du PIB	7
Total	63

¹² Cf. notamment le rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques : pour une réforme du cadre organique et de la gouvernance, de novembre 2020.

La trajectoire des finances publiques présentée par le Gouvernement permet seulement de ramener le déficit public aux environs de 3 % du PIB et de stabiliser la dette à près de 115 % du PIB à l'horizon 2027. Or, cette trajectoire repose sur une croissance très faible des dépenses publiques, qui suppose de réaliser des économies, évaluées ici aux environs de 70 Md€, plus importantes que dans les années 2011 à 2019. Après deux années de « quoi qu'il en coûte », certes justifié par la crise mais donnant l'impression aux Français qu'il n'y a plus de limites aux dépenses et à l'endettement publics, il est très probable qu'un tel programme d'économies serait très difficilement acceptable par la population et donc très peu réaliste. Il est néanmoins indispensable d'ouvrir ce débat alors que l'élection présidentielle arrive, tant la situation de nos finances publiques est préoccupante.

La dette risque en effet de continuer à augmenter, sauf si la croissance est beaucoup plus vigoureuse que dans ces scénarios. À l'inverse, un choc négatif sur la croissance conduirait à devoir augmenter le volume d'économies nécessaires (de l'ordre de 15 Md€ d'économies supplémentaires par point de croissance perdu, si l'on veut conserver cette trajectoire de finances publiques).

Or, la dette publique française a atteint des sommets inégalés depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La France fait désormais partie des pays endettés, voire très endettés de la zone euro : avec plus de 115 points de PIB de dette en 2020, le poids de sa dette dans le PIB dépasse nettement celui atteint en Espagne, en Irlande, au Portugal et à Chypre¹³ avant la crise des souverains de 2011-2012.

Surtout, nous ne pouvons pas compter sur un soutien illimité de la Banque Centrale Européenne pour financer notre dette publique. Si l'inflation dépasse durablement son objectif, ce qui n'est plus une hypothèse à exclure, elle devra relever significativement les taux d'intérêt et réduire ses achats de titres publics. La France devra donc convaincre les acteurs des marchés financiers que son endettement est soutenable, ce qui signifie qu'elle est capable au moins de le stabiliser si ce n'est de le réduire en pourcentage du PIB (hors périodes de récession ou de fort ralentissement économique). À défaut, nos créanciers pourraient exiger des taux d'intérêt très élevés, ce qui conduirait à une crise et à une remise en cause de notre souveraineté.

¹³ Pays qui ont tous été sous programme d'assistance de l'Union européenne pendant la crise des souverains.

LA CONSTRUCTION D'UN SCÉNARIO DES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Hypothèses d'ensemble :

Les hypothèses macroéconomiques reprennent les prévisions de la Commission européenne¹⁴ et sont présentées dans le tableau suivant :

Hypothèses de croissance du PIB et des prix

en %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB	-7,9	6,5	3,8	2,3	1,3	0,95	0,9	0,85
Prix (PIB et consommation)	2,5	0,8	1,36	1,43	1,51	1,59	1,67	1,75

L'accroissement des dépenses publiques dépend de nombreux facteurs : l'accroissement des besoins – par exemple l'augmentation du nombre de retraité augmente mécaniquement le montant des retraites versées – mais dépend également en pratique de la mise à disposition de ressources aux administrations concernées... La construction du scénario d'évolution des dépenses à moyen terme relève donc de cette mécanique.

L'administration a, à plusieurs reprises ces dernières années, présenté un scénario de dépense tendanciel. Ce scénario a été examiné par la Cour des comptes¹⁵. Si l'administration n'a jusqu'à récemment que peu documenté les évolutions tendancielles des dépenses publiques, elle l'a fait à l'occasion du rapport économique,

social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances pour 2016. La Cour des comptes a examiné¹⁶ les hypothèses sous-jacentes présentée par l'administration et a émis certaines réserves concernant en particulier certaines dépenses de l'État (comme la masse salariale et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses d'assurance maladie (ONDAM, ou Objectif National de dépenses d'Assurance Maladie).

Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues dans la construction du tendanciel en dépense sont résumées ici par catégories d'administrations publiques. Le tendanciel présenté ici repose sur une hypothèse très forte au regard des décennies passées : celui d'aucune nouvelle mesure en dépense sur l'ensemble de la période. Cette hypothèse apparaît très optimiste sur la durée d'un quinquennat au regard des expériences passées – l'action publique passant très souvent par des dépenses ou la création de niches fiscales ou sociales.

Hypothèses pour l'État :

Les dépenses de l'État se décomposent schématiquement en trois parties de poids différents : les dépenses du budget général de l'État correspondant à la norme en valeur (hors taxes affectées), les dépenses de pensions et les intérêts de la dette. Une dernière catégorie de dépense est par nature équilibrée et/ou neutre à moyen terme sur les finances publiques : il s'agit des dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes, qui sont supposées évoluer comme la richesse nationale, à l'instar de leurs recettes.

L'augmentation tendancielle de la dépense du budget général à moyen terme serait d'un peu plus de 5 Md€ par an, qui se décomposent en :

- 2,2 Md€ de masse salariale (hors pensions). Cette estimation permet d'égaliser les gains de pouvoir d'achat des fonctionnaires d'État avec ceux de l'ensemble du pays et en particulier du secteur privé. Cette hypothèse retient un point fonction publique revalorisé comme la moitié de l'inflation (soit + 0,7 Md€ par an en moyenne entre 2022 et 2027), que les mesures catégorielles représentent près de 1,1 Md€ / an et que le glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant à l'avancement mécanique des fonctionnaires, représente une augmentation de la

¹⁶ Afin de faire toucher du doigt la fragilité de certaines hypothèses prises par l'administration, la Cour a présenté des hypothèses conservatrices qui ne sont pas pour autant à reprendre *in extenso*, compte tenu de leur côté tout aussi arbitraire. Ceci conduit à réviser à la baisse les hypothèses de l'administration dans un certain nombre de cas afin de limiter les biais *a priori* haussiers du tendanciel.

¹⁴ *Debt Sustainability Monitor*, institutional paper 143, February 2021, dont les prévisions sont cohérentes avec celles des prévisions d'hiver de la Commission européenne de l'automne 2021 (jusqu'à 2023).

¹⁵ Cf. rapports sur la situation et les perspectives des finances publiques de juin 2012, de juin 2014 et de juin 2016.

masse salariale de 0,4 Md€ / an sur la période¹⁷. Ces hypothèses sont compatibles avec un accroissement des salaires des fonctionnaires de l'État comparable à ceux du secteur privé (de l'ordre de 2,4 % par an, compte tenu des hypothèses de croissance considérées et d'un accroissement moyen tendanciel de la population active de l'ordre de 0,2 % par an ; cf. rapport du COR de juin 2021).

- Les **dépenses de fonctionnement, d'investissement** et de dotations aux opérateurs, stabilisées à l'inflation, représenteraient une hausse d'un peu plus d'1 Md€ / an. Ceci correspond à une stabilisation du pouvoir d'achat des administrations de l'État.
- Les **dépenses d'intervention** augmenteraient de 2,3 Md€ / an (hors retraites des fonctionnaires portées par l'État), ce qui correspond au tendanciel de l'administration présenté en 2015 revalorisé depuis (1,7 Md€ pour les seules prestations). Par ailleurs, il est considéré que les dotations de l'État aux collectivités locales augmenteraient de manière tendancielle d'un total de 3 Md€ sur la période (soit de l'ordre de 0,6 Md€ / an), ce qui correspond approximativement à l'accroissement des dotations à champ constant sur la période 2017-2022¹⁸.
- Enfin, un certain nombre de dépenses doivent désormais être prises en compte au regard de leur importance en termes budgétaire. En particulier, la **loi de programmation militaire** mentionne que l'accroissement des dépenses militaires devrait atteindre 3 Md€ en 2023 et se stabiliser à hauteur de 2 % du PIB au-delà (soit de l'ordre de + 1 Md€ / an).
- Enfin, certaines **dépenses du plan de relance** pourraient être pérennisées. Par exemple, le Gouvernement a annoncé lors du PLF 2022 que MaPrimeRénov' serait pérennisée à la suite du plan de relance. Au total, il est estimé que 8,5 Md€ de dépenses du plan de relance seraient pérennisés (cf. tableau ci-après).

Mesures considérées comme pérennes

Mesures considérées comme pérennes	Chiffrage plan de relance (Md€ sur 2 ans)	Montant retenu pour la pérennisation
Rénovation énergétique des logements privés	2	1
Décarbonation de l'industrie	1,2	0,3
Soutien à la demande en véhicules propres du plan automobile (bonus écologique, prime à la conversion)	1,9	0,95
Activité partielle de longue durée et formation des salariés en activités partielle	7,6	1,9
Aide en apprentissage et en contrat de professionnalisation, service civique	6,6	3,3
Formation sur les métiers d'avenir / formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs	1,6	0,8
Majoration de l'allocation rentrée scolaire et ticket de restaurants universitaires à 1 €	0,6	0,3
Total (Md€)	21,5	8,55

Les intérêts de la dette augmenteraient progressivement sur la période, sous l'effet d'une part des augmentations des taux d'intérêt et d'autre part de l'accroissement de l'endettement compte tenu de l'accumulation des déficits sur la période – l'État continuant à porter l'essentiel des déficits publics sur l'ensemble de la période. Les hypothèses de taux d'intérêt ont été repris des prévisions de la Commission, qui présente des taux d'intérêt apparent sur la dette publique. Les taux d'intérêt d'État ont été déduits au prorata des taux d'intérêt apparents sur l'ensemble de la dette publique.

Hypothèses taux d'intérêt apparent de la dette publique

en %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taux apparent de la dette publique	1,3	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6

¹⁷ Cf. rapport de la Cour des comptes sur la masse salariale de l'État, Enjeux et leviers, Juillet 2015 (GVT y compris mesures diverses).

¹⁸ Source : calcul à partir des jaunes budgétaires de chaque PLF sur les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les pensions des fonctionnaires de l'État devraient augmenter de l'ordre d'1 Md€ par an en moyenne sur la période, ce qui correspond aux hypothèses du COR¹⁹ sur la période considérée (compte tenu des hypothèses d'inflation de la Commission, rappelées ci-dessus). Ces hypothèses apparaissent par ailleurs globalement un peu moins élevées que celles présentées dans le rapport « *ageing report 2021* » de la Commission européenne²⁰.

Hypothèses pour les opérateurs²¹ :

Les opérateurs sont généralement financés en tout ou partie les ministères ou par des impôts et taxes affectés (ITAF). Les tutelles préfèrent donc conserver leurs marges de manœuvre – tendues après plusieurs années de restrictions budgétaires – plutôt que de verser des surplus de trésorerie à leurs opérateurs.

Par ailleurs, la majorité des opérateurs est contrainte par la règle de non endettement²². Seuls quelques opérateurs ne le sont pas (Société du Grand Paris par exemple). Si, pour ces derniers, un solde négatif en comptabilité nationale est donc envisageable, le solde moyen des opérateurs devrait donc se situer autour de 0.

Par ailleurs, les programmes d'investissements d'avenir (PIA) correspondent à des allocations de fonds à certains opérateurs pour que ceux-ci investissent à moyen et long terme dans des projets innovants. Une fois à la disposition des opérateurs, la mobilisation et la consommation de ces fonds accroissent le déficit (au sens de la comptabilité nationale) de ces opérateurs.

Le déficit annuel moyen lié aux deux programmes d'investissements d'avenir représente actuellement de l'ordre de 1,5 Md€²³. Sachant que, pour les 3 premiers programmes d'investissements d'avenir (PIA 1 à 3), 29 Md€ sur 55,6 Md€ ont été décaissés 10 ans après le lancement des PIA, il est fait l'hypothèse que les PIA se consomment sur près de 20 ans (= $10 \times 55,6/29$). Il est fait l'hypothèse de la poursuite du rythme de mobilisation des fonds alloués à ces opérateurs. Pour tenir

19 Publication du COR de novembre 2017.

20 *The 2021 Ageing Report*, EUROPEAN ECONOMY, 2021, Economic and Financial Affairs, Economic and budgetary projections for the EU Member States (2019-2070).

21 Le terme opérateur fait ici référence aux organismes divers d'administration centrale (ODAC) tels que définis par la comptabilité nationale.

22 L'article 12 de la LPFP 2011-2014 dispose qu'un organisme divers d'administration centrale (ODAC) ne peut s'endetter sur plus de 12 mois.

23 Cf. notamment rapport économique social et financier de 2016, fiche organismes divers d'administration centrale.

compte d'un 4^e programme d'investissements d'avenir (France 2030) dont le volume total serait de 30 Md€, dont un tiers de subvention ayant un impact sur le déficit public (à l'instar des PIA précédents), le déficit moyen annuel serait donc augmenté de 0,3 Md€ en moyenne à l'horizon 2027, pour représenter total de 1,5 Md€.

Au total, comme l'endettement des opérateurs n'est plus possible depuis plusieurs années et comme les ministères n'ont pas la trésorerie nécessaire pour allouer des surplus aux opérateurs, il est fait l'hypothèse que le solde des opérateurs est donc considéré comme nul à moyen terme, hormis concernant les dépenses liées aux programmes d'investissement d'avenir²⁴. Au total, en incluant les dépenses liées à la consommation des sommes allouées aux programmes d'investissements d'avenir, le déficit annuel moyen des opérateurs serait de 1,5 Md€.

Hypothèses pour les collectivités locales :

Les collectivités locales sont constitutionnellement indépendantes de l'État et de ses administrations. Elles disposent donc de leur propre autonomie en ce qui concerne leurs recettes et leurs dépenses, dans le respect des compétences qui leur sont conférées par la loi. L'État n'influe donc a priori pas sur leur comportement en dépense. Les élus locaux, qui n'obéissent pas à une autorité supérieure en termes d'affectation des moyens qui sont à leur disposition, sont donc libres de choisir le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement, dans la limite des moyens alloués à la collectivité qu'ils dirigent.

Certaines études (cf. le rapport Carrez-Thénault de 2010) montrent que les collectivités locales dépensent individuellement ce dont elles disposent, c'est-à-dire qu'un euro supplémentaire versé aux collectivités locales se traduit par un euro supplémentaire en dépense.

Dans le cadre de cette analyse, il est fait l'hypothèse que les collectivités locales atteindraient progressivement à l'horizon 2022 le solde stabilisant leur dette (fixé à -0,2 point de PIB en 2022, correspondant également au solde moyen des administrations publiques locales sur les 25 dernières années²⁵). Implicitement, l'hypothèse

24 L'hypothèse implicite faite ici est donc l'hypothèse que les dépenses des opérateurs sont déterminées par leurs ressources, hormis pour les investissements d'avenir.

25 À titre d'information, le besoin de financement moyen des administrations publiques locales sur les 35 dernières années est de -0,4 % du PIB. Au total, cette hypothèse est donc plutôt légèrement optimiste.

faite est que ce sont les dépenses locales qui joueront la variable d'ajustement des recettes et que le besoin de financement des collectivités locales sera d'une ampleur limitée.

Le cycle électoral communal, qui induit généralement un surcroît d'investissement avant les élections municipales (les prochaines étant prévues pour 2026), est calibré à partir de l'équation économétrique présentée par la Cour des comptes dans le rapport précité. Ce surcroît d'investissement, qui entraîne généralement un surcroît de déficit des administrations publiques locales juste avant les élections locales, est calibré à 5 %, soit de l'ordre de 2,5 Md€ (0,1 point de PIB). Réciproquement, l'investissement local diminue généralement juste après les élections municipales, de 5 % (soit de l'ordre de 2,5 Md€) et 3,2 % (soit de l'ordre de 1,5 Md€) respectivement l'année de l'élection (2026) et l'année suivant l'élection (2027). Ces effets du cycle électoral s'ajoutent à la cible précédemment décrite à l'horizon 2027.

Hypothèses pour les administrations de sécurité sociale :

Les dépenses des administrations de sécurité sociale sont ici décomposées en trois parties : les dépenses d'assurances maladie, les dépenses de pensions et de retraites et les autres prestations sociales (en particulier famille et insertion...).

Les **dépenses d'assurance maladie** sont pour une grande partie regroupées sous l'étiquette de l'Ondam (objectif national des dépenses d'assurance maladie), représentant plus de 9 points de PIB de dépenses en 2020. L'administration a estimé, dans le rapport économique, social et financier (RESF) annexé au projet de loi de finances pour 2022, la croissance de l'Ondam à +8,3 % en 2021 (avec les suites de la crise sanitaire du Covid et la montée en puissance du Ségur de la santé) et -0,8 % en 2022²⁶.

Le haut conseil de la protection sociale (HCFiPS) a présenté dans son rapport de novembre 2017 une évolution tendancielle des dépenses de santé variant de 3,2 à 3,6 %. Il est retenu, dans cette projection, l'hypothèse haute d'évolution des dépenses de santé, en raison de la pression potentielle à la hausse sur les dépenses de santé²⁷.

²⁶ Cette évolution tient compte d'une diminution de 14,8 à 5 Md€ des dépenses liées à la crise sanitaire (vaccins et tests principalement ; source : rapport de la CCSS de septembre 2021). Ces 5 Md€ de dépenses seraient pérennisés pour la suite de la projection à l'horizon 2027.

²⁷ Ces hypothèses sont par ailleurs relativement proches de celles présentées dans le document de travail de la DG Trésor de décembre 2013 sur les dépenses de santé Projection des dépenses de santé à l'horizon 2060, le modèle PROMEDE, Numéro 2013/08 – Décembre 2013, Charlotte Geay et Grégoire de Lagasnerie.

Ces hypothèses comprennent une pérennisation de l'ensemble des mesures du Ségur de la santé (13 Md€ en 2022) qui devraient à peu près avoir fini leur montée en charge en 2023.

Ces hypothèses apparaissent cohérentes avec certaines informations présentées par ailleurs. En particulier, la Cour notait dans son dernier rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (RALFSS) d'octobre 2021 que « le Gouvernement a enfin annoncé dans le cadre du Conseil stratégique des industries de santé (Csis) des mesures visant à soutenir l'industrie des produits de santé en France avec notamment un objectif de progression des dépenses de médicaments et produits de santé de 2,4 % par an contre 1,7 % sur la décennie précédente. »

Au total et compte tenu de ces montées en charge à venir, le tendancier retenu est de 3,6 % par an. Cette augmentation tendancielle apparaît globalement cohérente avec celle du rapport de la Commission « *ageing report 2021* » précité.

L'évolution prévue des **dépenses de pensions**, représentant de l'ordre de 15 points de PIB de dépenses publiques en 2020 (12 points de PIB hors retraites des fonctionnaires d'État qui sont portées par l'État), correspond à celle du COR (rapport de juin 2021), auquel il a été retiré les pensions de l'État. Ces hypothèses sont un peu inférieures à celle du rapport *ageing report 2021* précité de la Commission européenne.

Les **prestations familiales** correspondent à un peu plus de la moitié des autres prestations sociales (représentant de l'ordre de 7 points de PIB de dépenses en 2020). Ces prestations dépendent des entrées dans les dispositifs et sont généralement indexées sur l'inflation. Au regard du rapport du HCFiPS précité de novembre 2017, ces prestations évolueraient de manière légèrement moins dynamique que le PIB.

Au-delà des prestations familiales, les prestations chômage évoluent en fonction du taux de chômage, des prix et de la population active. La Commission européenne ne publie pas de taux de chômage associé à ses prévisions. Les prévisions de l'Unédic, proche de celles du Gouvernement pour 2021 et 2022, montrent que le nombre de chômeurs indemnisés pourrait diminuer de près de 8 % en 2022. Au-delà de 2022, il est retenu que le taux de chômage évolue avec une élasticité unitaire à l'écart de production, qui globalement stable sur la période. Le taux de chômage se stabiliserait donc entre 8 et 9 % à l'horizon 2027 (la croissance étant très proche de la croissance potentielle). Au total, les prestations chômage seraient en moyenne stables en part de PIB au-delà de 2023.

REMERCIEMENTS

L'Institut Montaigne remercie particulièrement les personnes suivantes pour leur contribution.

Auteurs

- **Vianney Bourquard**, spécialiste des finances publiques
- **François Ecalle**, président de l'association Fipeco

Équipe de travail

- **Victor Poirier**, directeur des publications, Institut Montaigne
- **Lisa Thomas-Darbois**, chargée d'études – économie et finances publiques, Institut Montaigne

L'Institut Montaigne tient par ailleurs à remercier **Éric Chaney**, conseiller économique, pour sa relecture.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Santé 2022 : tout un programme (janvier 2022)
- China Trends #11 – Une ouverture à la carte : les investissements directs étrangers en Chine (décembre 2021)
- Transports du quotidien : en route vers le sans carbone ! (décembre 2021)
- La présidence française de l'Union européenne à la loupe (décembre 2021)
- Europe-Inde : quelles ambitions face à la Chine ? (décembre 2021)
- Réinvestir le secteur bancaire européen (novembre 2021)
- Une France convalescente, une France du « proche » Baromètre des Territoires 2021 (novembre 2021)
- China Trends n° 10 – Comment l'intelligence artificielle transformera la Chine (novembre 2021)
- Prix Interne du Carbone : une solution qui tombe à PIC pour les entreprises ? (novembre 2021)
- En campagne pour l'agriculture de demain (octobre 2021)
- La France dans le bouleversement du monde (octobre 2021)
- Automobile : feu vert pour une industrie durable (octobre 2021)
- Innovation française : nos incroyables talents (octobre 2021)
- Parcours patient : parcours du combattant ? (septembre 2021)
- Europe : agir ensemble pour la décarbonation (septembre 2021)
- Quelle Allemagne après Merkel ? (septembre 2021)
- Quinquennat Macron : le grand décryptage (août 2021)
- China Trends n° 9 – Une Chine décarbonnée est-elle possible ? (juillet 2021)
- Villes : à vos données ! (juillet 2021)
- Vu de Pékin : le rebond de l'économie chinoise (juin 2021)
- Régions : le renouveau de l'action publique ? (juin 2021)
- La stabilité du Maghreb, un impératif pour l'Europe (mai 2021)
- Bien-vieillir : faire mûrir nos ambitions (mai 2021)
- Relance en Afrique : quel rôle pour les entreprises (mai 2021)
- Religion au travail : croire au dialogue – Baromètre du Fait Religieux en Entreprise (mai 2021)
- Fintech chinoise : l'heure de la reprise en main (avril 2021)
- Enseignement supérieur et recherche : il est temps d'agir ! (avril 2021)
- Filière santé : gagnons la course à l'innovation (mars 2021)
- Rééquilibrer le développement de nos territoires (mars 2021)
- China Trends n° 8 – L'armée chinoise en Asie : puissance et coercition (février 2021)
- Repenser la défense face aux crises du 21^e siècle (février 2021)
- Les militants du djihad (janvier 2021)
- Compétitivité de la vallée de la Seine : comment redresser la barre ? (janvier 2021)
- Semi-conducteurs : la quête de la Chine (janvier 2021)
- Vaccination en France : l'enjeu de la confiance (décembre 2020)

- Santé mentale : faire face à la crise (décembre 2020)
- Construire la métropole Aix-Marseille-Provence de 2030 (novembre 2020)
- Allemagne-France : pour une politique européenne commune à l'égard de la Chine (novembre 2020)
- Plan de relance : répondre à l'urgence économique (novembre 2020)
- Réformer les retraites en temps de crise (octobre 2020)
- Les quartiers pauvres ont un avenir (octobre 2020)
- Trump ou Biden – comment reconstruire la relation transatlantique ? (octobre 2020)
- Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe (septembre 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : neuf idées efficaces en faveur de l'emploi (septembre 2020)
- Un virus clarificateur L'impact du Covid-19 sur la politique étrangère de la France (juin 2020)
- Les entreprises françaises en Afrique face à la crise du Covid-19 (juin 2020)
- Transatlantic Trends 2020 (juillet 2020)
- Europe's Pushback on China (juin 2020)
- E-santé : augmentons la dose! (juin 2020)
- Dividende carbone : une carte à jouer pour l'Europe (juin 2020)
- L'action publique face à la crise du Covid-19 (juin 2020)
- Seine-Saint-Denis : les batailles de l'emploi et de l'insertion (mai 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : relançons l'investissement (mai 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : l'enjeu du temps de travail (mai 2020)
- Internet : le péril jeune? (avril 2020)
- Covid-19 : l'Asie orientale face à la pandémie (avril 2020)
- Algorithmes : contrôle des biais S.V.P. (mars 2020)
- Retraites : pour un régime équilibré (mars 2020)
- Espace : le réveil de l'Europe? (février 2020)
- Données personnelles : comment gagner la bataille? (décembre 2019)
- Transition énergétique : faisons jouer nos réseaux (décembre 2019)
- Religion au travail : croire au dialogue – Baromètre du Fait Religieux Entreprise 2019 (novembre 2019)
- Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires (octobre 2019)
- Médicaments innovants : prévenir pour mieux guérir (septembre 2019)
- Rénovation énergétique : chantier accessible à tous (juillet 2019)
- Agir pour la parité : performance à la clé (juillet 2019)
- Pour réussir la transition énergétique (juin 2019)
- Europe-Afrique : partenaires particuliers (juin 2019)
- Media polarization « à la française »? Comparing the French and American ecosystems (mai 2019)
- L'Europe et la 5G : le cas Huawei (partie 2, mai 2019)
- L'Europe et la 5G : passons la cinquième! (partie 1, mai 2019)
- Système de santé : soyez consultés! (avril 2019)
- Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi (avril 2019)

- Action publique : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple (mars 2019)
- La France en morceaux : baromètre des Territoires 2019 (février 2019)
- Énergie solaire en Afrique : un avenir rayonnant? (février 2019)
- IA et emploi en santé : quoi de neuf docteur? (janvier 2019)
- Cybermenace : avis de tempête (novembre 2018)
- Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération (novembre 2018)
- Sauver le droit d'asile (octobre 2018)
- Industrie du futur, prêts, partez! (septembre 2018)
- La fabrique de l'islamisme (septembre 2018)
- Protection sociale : une mise à jour vitale (mars 2018)
- Innovation en santé : soignons nos talents (mars 2018)
- Travail en prison : préparer (vraiment) l'après (février 2018)
- ETI : taille intermédiaire, gros potentiel (janvier 2018)
- Réforme de la formation professionnelle : allons jusqu'au bout! (janvier 2018)
- Espace : l'Europe contre-attaque? (décembre 2017)
- Justice : faites entrer le numérique (novembre 2017)
- Apprentissage : les trois clés d'une véritable transformation (octobre 2017)
- Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui? (septembre 2017)
- Nouveau monde arabe, nouvelle « politique arabe » pour la France (août 2017)
- Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous! (juin 2017)
- Syrie : en finir avec une guerre sans fin (juin 2017)
- Énergie : priorité au climat! (juin 2017)
- Quelle place pour la voiture demain? (mai 2017)
- Sécurité nationale : quels moyens pour quelles priorités? (avril 2017)
- Tourisme en France : cliquez ici pour rafraîchir (mars 2017)
- L'Europe dont nous avons besoin (mars 2017)
- Dernière chance pour le paritarisme de gestion (mars 2017)
- L'impossible État actionnaire? (janvier 2017)
- Un capital emploi formation pour tous (janvier 2017)
- Économie circulaire, réconcilier croissance et environnement (novembre 2016)
- Traité transatlantique : pourquoi persévérer (octobre 2016)
- Un islam français est possible (septembre 2016)
- Refonder la sécurité nationale (septembre 2016)
- Brexain ou Brexit : Europe, prépare ton avenir! (juin 2016)
- Réanimer le système de santé - Propositions pour 2017 (juin 2016)
- Nucléaire : l'heure des choix (juin 2016)
- Un autre droit du travail est possible (mai 2016)
- Les primaires pour les Nuls (avril 2016)
- Le numérique pour réussir dès l'école primaire (mars 2016)

- Retraites : pour une réforme durable (février 2016)
- Décentralisation : sortons de la confusion / Repenser l'action publique dans les territoires (janvier 2016)
- Terreur dans l'Hexagone (décembre 2015)
- Climat et entreprises : de la mobilisation à l'action / Sept propositions pour préparer l'après-COP21 (novembre 2015)
- Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité (octobre 2015)
- Pour en finir avec le chômage (septembre 2015)
- Sauver le dialogue social (septembre 2015)
- Politique du logement : faire sauter les verrous (juillet 2015)
- Faire du bien vieillir un projet de société (juin 2015)
- Dépense publique : le temps de l'action (mai 2015)
- Apprentissage : un vaccin contre le chômage des jeunes (mai 2015)
- Big Data et objets connectés. Faire de la France un champion de la révolution numérique (avril 2015)
- Université : pour une nouvelle ambition (avril 2015)
- Rallumer la télévision : 10 propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français (février 2015)
- Marché du travail : la grande fracture (février 2015)
- Concilier efficacité économique et démocratie : l'exemple mutualiste (décembre 2014)
- Résidences Seniors : une alternative à développer (décembre 2014)
- Business schools : rester des champions dans la compétition internationale (novembre 2014)
- Prévention des maladies psychiatriques : pour en finir avec le retard français (octobre 2014)
- Temps de travail : mettre fin aux blocages (octobre 2014)
- Réforme de la formation professionnelle : entre avancées, occasions manquées et pari financier (septembre 2014)
- Dix ans de politiques de diversité : quel bilan? (septembre 2014)
- Et la confiance, bordel? (août 2014)
- Gaz de schiste : comment avancer (juillet 2014)
- Pour une véritable politique publique du renseignement (juillet 2014)
- Rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France (juin 2014)
- 1 151 milliards d'euros de dépenses publiques : quels résultats? (février 2014)
- Comment renforcer l'Europe politique (janvier 2014)
- Améliorer l'équité et l'efficacité de l'assurance-chômage (décembre 2013)
- Santé : faire le pari de l'innovation (décembre 2013)
- Afrique-France : mettre en œuvre le co-développement Contribution au XXVI^e sommet Afrique-France (décembre 2013)
- Chômage : inverser la courbe (octobre 2013)
- Mettre la fiscalité au service de la croissance (septembre 2013)
- Vive le long terme! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi (septembre 2013)

- Habitat : pour une transition énergétique ambitieuse (septembre 2013)
- Commerce extérieur : refuser le déclin
Propositions pour renforcer notre présence dans les échanges internationaux (juillet 2013)
- Pour des logements sobres en consommation d'énergie (juillet 2013)
- 10 propositions pour refonder le patronat (juin 2013)
- Accès aux soins : en finir avec la fracture territoriale (mai 2013)
- Nouvelle réglementation européenne des agences de notation : quels bénéfices attendre? (avril 2013)
- Remettre la formation professionnelle au service de l'emploi et de la compétitivité (mars 2013)
- Faire vivre la promesse laïque (mars 2013)
- Pour un « New Deal » numérique (février 2013)
- Intérêt général : que peut l'entreprise? (janvier 2013)
- Redonner sens et efficacité à la dépense publique 15 propositions pour 60 milliards d'économies (décembre 2012)
- Les juges et l'économie : une défiance française? (décembre 2012)
- Restaurer la compétitivité de l'économie française (novembre 2012)
- Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité (novembre 2012)
- Réformer la mise en examen Un impératif pour renforcer l'État de droit (novembre 2012)
- Transport de voyageurs : comment réformer un modèle à bout de souffle? (novembre 2012)
- Comment concilier régulation financière et croissance : 20 propositions (novembre 2012)
- Taxe professionnelle et finances locales : premier pas vers une réforme globale? (septembre 2012)
- Remettre la notation financière à sa juste place (juillet 2012)
- Réformer par temps de crise (mai 2012)
- Insatisfaction au travail : sortir de l'exception française (avril 2012)
- Vademecum 2007 – 2012 : Objectif Croissance (mars 2012)
- Financement des entreprises : propositions pour la présidentielle (mars 2012)
- Une fiscalité au service de la « social compétitivité » (mars 2012)
- La France au miroir de l'Italie (février 2012)
- Pour des réseaux électriques intelligents (février 2012)
- Un CDI pour tous (novembre 2011)
- Repenser la politique familiale (octobre 2011)
- Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties (octobre 2011)
- Banlieue de la République (septembre 2011)
- De la naissance à la croissance : comment développer nos PME (juin 2011)
- Reconstruire le dialogue social (juin 2011)
- Adapter la formation des ingénieurs à la mondialisation (février 2011)
- « Vous avez le droit de garder le silence... » Comment réformer la garde à vue (décembre 2010)
- Gone for Good? Partis pour de bon?
Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis (novembre 2010)

- 15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors (septembre 2010)
- Afrique - France. Réinventer le co-développement (juin 2010)
- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang? (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir? (juillet 2008)
- HLM, parc privé. Deux pistes pour que tous aient un toit (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme (mai 2008)
- Après le Japon, la France...
Faire du vieillissement un moteur de croissance (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe? (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets
Comment ressusciter un système public de santé (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012 – Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus. Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne? (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations... Comment financer la protection sociale (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)

Pour les publications antérieures se référer à notre site internet :

www.institutmontaigne.org



ABB FRANCE
 ABBVIE
 ACCENTURE
 ACCURACY
 ACTIVEO
 ADECCO
 ADEO
 ADIT
 ADVANCY
 AIR FRANCE - KLM
 AIR LIQUIDE
 AIRBUS
 ALLEN & OVERY
 ALLIANZ
 ALVAREZ & MARSAL FRANCE
 AMAZON
 AMBER CAPITAL
 AMUNDI
 ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS
 ARCHERY STRATEGY CONSULTING
 ARCHIMED
 ARDIAN
 ASTRAZENECA
 AUGUST DEBOUZY
 AVRIL
 AXA
 BAKER & MCKENZIE
 BEARINGPOINT
 BESSÉ
 BG GROUP
 BNP PARIBAS
 BOLLORE
 BONA FIDÉ
 BOUYGUES
 BROUSSE VERGEZ
 BRUNSWICK
 CANDRIAM
 CAPGEMINI
 CAPITAL GROUP
 CAREIT ASSET ET PROPERTY MANAGEMENT
 CARREFOUR
 CASINO
 CHUBB
 CIS
 CISCO SYSTEMS FRANCE
 CLUB TOP 20
 CMA CGM
 CNP ASSURANCES
 COHEN AMIR-ASLANI

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT MONTAIGNE



COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
CORRÈZE & ZAMBÈZE
CRÉDIT AGRICOLE
D'ANGELIN & CO.LTD
DASSAULT SYSTÈMES
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
DOCTOLIB
ECL GROUP
EDENRED
EDF
EDHEC BUSINESS SCHOOL
EDWARDS LIFESCIENCES
ELSAN
ENEDIS
ENGIE
EQT
ESL & NETWORK
EUROGROUP CONSULTING
FIVES
FONCIÈRE INEA
GALILEO GLOBAL EDUCATION
GETLINK
GIDE LOYRETTE NOUEL
GOJOB
GOOGLE
GRAS SAVOYE
GROUPAMA
GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD
GROUPE M6
GROUPE ORANGE
HAMEUR ET CIE
HENNER
HSBC CONTINENTAL EUROPE
IBM FRANCE
IFPASS
ING BANK FRANCE
INKARN
INSTITUT MÉRIEUX
INTERNATIONAL SOS
INTERPARFUMS
INTUITIVE SURGICAL
IONIS EDUCATION GROUP
ISRP
IZIWORK
JEANTET ASSOCIÉS
JOLT CAPITAL
KANTAR
KATALYSE

INSTITUT MONTAIGNE



KEARNEY
KEDGE BUSINESS SCHOOL
KKR
KPMG S.A.
LA BANQUE POSTALE
LA COMPAGNIE FRUITIÈRE
LINEDATA SERVICES
LIVANOVA
L'ORÉAL
LOXAM
LVMH - MOËT-HENNESSY - LOUIS VUITTON
M.CHARRAIRE
MACSF
MALAKOFF HUMANIS
MAREMMA
MAZARS
MCKINSEY & COMPANY FRANCE
MÉDIA-PARTICIPATIONS
MEDIOBANCA
MERCER
MERIDIAM
MICHELIN
MICROSOFT FRANCE
MITSUBISHI FRANCE S.A.S
MOELIS & COMPANY
MOODY'S FRANCE
NATIXIS
NESTLÉ
NEXITY
ODDO BHF
OLIVER WYMAN
ONDRA PARTNERS
ONEPOINT
ONET
OPTIGESTION
ORANO
ORTEC GROUP
OWKIN
PAI PARTNERS
PERGAMON
POLYTANE
PRODWARE
PRUDENTIA CAPITAL
PWC FRANCE & MAGHREB
RAISE
RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTÉ
RANDSTAD
RATP
RELX GROUP

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE



RENAULT
REXEL
RICOL LASTEYRIE
RIVOLIER
ROCHE
ROLAND BERGER
ROTHSCHILD & CO
RTE
SAFRAN
SANOFI
SAP FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SERVIER
SGS
SIA PARTNERS
SIACI SAINT HONORÉ
SIEMENS
SIEMENS ENERGY
SIER CONSTRUCTEUR
SNCF
SNCF RÉSEAU
SODEXO
SNEF
SPRINKLR
SPVIE
STAN
SUEZ
SYSTEMIS
TALAN
TECNET PARTICIPATIONS SARL
TEREGA
THE BOSTON CONSULTING GROUP
TILDER
TOFANE
TOTALENERGIES
UBS FRANCE
VEOLIA
VERLINGUE
VINCI
VIVENDI
WAKAM
WAVESTONE
WENDEL
WILLIS TOWERS WATSON
WORDAPPEAL
ZURICH



COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT

Henri de Castris président, Institut Montaigne

MEMBRES

David Azéma associé, Perella Weinberg Partners

Emmanuelle Barbara *Senior Partner*, August Debouzy

Marguerite Bérard directrice des Réseaux France, BNP Paribas

Jean-Pierre Clamadieu président du Conseil d'Administration, ENGIE

Paul Hermelin président du Conseil d'administration, Capgemini

Marwan Lahoud président, Ace Capital Partners

Natalie Rastoin présidente, Polytane ; *Senior Advisor*, WPP

René Ricol président, Ricol Lasteyrie

Jean-Dominique Senard président du Conseil d'administration, Groupe Renault

Arnaud Vaissié président-directeur général, International SOS

Natacha Valla économiste ; doyenne de l'École de Management et d'Innovation, Sciences Po

Florence Verzelen directrice générale adjointe, Dassault Systèmes

Philippe Wahl président-directeur général, Groupe La Poste

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Claude Bébéar fondateur et président d'honneur, AXA

Photo de couverture © Nataliya Vaitkevich

Imprimé en France
Dépôt légal : octobre 2021
ISSN : 1771-6756

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

2022-2027 : quelles perspectives pour les **finances publiques** ?

Quelles sont les perspectives des finances publiques françaises pour les années à venir ? Alors que l'élection présidentielle de 2022 approche, il est utile, voire nécessaire, de se pencher sur ces enjeux afin d'évaluer les risques et scénarios existants.

En ce sens, Vianney Bourquard, spécialiste des finances publiques et François Ecalte, président de l'association Fipeco, ont réalisé un important travail de prospective sur les finances publiques. Ce dernier vise à présenter une trajectoire actualisée du programme budgétaire du Gouvernement, et à mettre en évidence que ce dernier présente de nombreuses incertitudes.

En effet, cette trajectoire repose sur un scénario de croissance tendancielle des dépenses publiques qui s'oppose à une consolidation crédible des finances publiques à moyen et long terme. Dès lors, de nouvelles mesures d'économies, à hauteur de 70 milliards d'euros, pourraient être nécessaires afin de respecter les objectifs budgétaires du Gouvernement.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine notre actualité
en vous abonnant à notre newsletter sur :
www.institutmontaigne.org

Institut Montaigne

59, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 53 89 05 60
www.institutmontaigne.org

ISSN 1771-6756
JANVIER 2022